

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE PIÈGE LAURAGAIS MALEPERE SEANCE DU 18/12/2025

DEL-18122025-10

Date de convocation : L'an deux mille vingt-cinq, le 18 décembre à 18 heures 00, le Conseil communautaire Piège Lauragais Malepère, légalement convoqué, s'est réuni à Plavilla, sous la présidence d'André VIOLA, Président.

Nombre de conseillers :

- en exercice: 62
- présents: 36
- procurations: 9
- votants: 45

Date de publication :

PRESENTS : Didier ALRIC, Francis ANDRIEU, Jean BONNAFIL, Marie-Hélène BOYER, Thierry CADENAT, Régis CALMON, André CATHALA, Pierre CAZAL, Jacques DANJOU, Jérôme DARFEUILLE, Jean-Marc ESTREM, Magali FRECHENGUE, José FROMENT, Michel GALANT, Jean-François IMBERT, Claude IZARD, Denis JUIN, Olivier JULLIN, Maryse LALA LAFFONT, Éric LANNES, Philippe LANNES, Catherine LASSALLE, Christian LUCATO, Jean-Christophe MARIO, Didier MATTIA, Anne-Marie MAZIERES, Paul PAINCO, Gilles PORTES, Pascale RASTOUIL, Jean-Louis SABLICK, Jean-Baptiste SARDA, Serge SERRANO, Rachel STREMLER, Pierre VIDAL, Estelle VILESPY, André VIOLA.

Formant la majorité des membres en exercice

REPRESENTEES : Bernard BREIL par Marie-Hélène BOYER, Serge CAZENAVE par Christian LUCATO, Sarah DANJOU par Pierre CAZAL, Muriel DENUC GUICHET par Serge SERRANO, Claudie FAUCON MEJEAN par André VIOLA, Florence FOURRIER par Thierry CADENAT, Florian GRIMMONPRE par Denis JUIN, Alain ROUQUET par Magali FRECHENGUES, Floréal SOLER par Francis ANDRIEU.

ABSENTS : Loïc ALBERT, Brice ASENSIO, Bruno Bertrand, Régis BRUTY, Dominique FROMILHAGUE, Lionel GARRIGUES, Emilien GUILHEMAT, Bernard JUILLA, Hélène MARTY, Jean-Claude MAURETTE, Aurélien PASSEMAR, Benjamin PEYRAS, Michel PUJOL, Roselyne RIOS, Françoise RODE, Florence SCIAU, Yolande STEENKESTE.

Secrétaire de séance : Catherine LASSALLE

OBJET : Attribution du fonds de concours Environnement 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16 V,

Vu les Statuts de la Communauté de Communes Piège Lauragais Malepère,

Vu la délibération du Conseil communautaire, du 16 juin 2022 qui approuve la création d'un fonds de concours « environnement » et son règlement,

Vu l'avis de la Commission Environnement,

Considérant que la Communauté de Communes Piège Lauragais Malepère a procédé à la diffusion des dossiers de demande de « Fonds de concours Environnement » à partir du mois de juillet 2025 pour un dépôt au plus tard le 31 octobre,

Considérant que le montant du fonds de concours demandé par commune n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement,

Considérant que les fonds de concours seront versés conformément aux modalités de versement prévues dans le règlement du fonds de concours environnement approuvé le 24 juin 2025 par le conseil communautaire,

Considérant que conformément au règlement approuvé le 24 juin 2025 par le conseil communautaire en cas de non-achèvement au-delà de 18 mois à compter de la date de notification de l'opération objet du fonds de concours, le fonds de concours sera réputé annulé et supprimé des engagements comptables de la communauté de communes. Une prolongation de délai pourra être sollicitée par courrier motivé et conduira en cas d'accord de la communauté de communes à une dérogation,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
à l'unanimité des membres présents

APPROUVE les montants de fonds de concours selon le tableau suivant :

Communes	Financement FDC 2026	Montants total des projets HT	Projets proposés par les communes
Belpech	2 101,51 €	25 124,81 €	Eclairage public : rénovation de l'éclairage du centre ancien
Bram	2 101,51 €	4 500,00 €	Biodiversité : Eco paturage TETRIS
Brézilhac	2 101,51 €	6 514,40 €	Economie d'énergie : modernisation éclairage mairie
Carlipa	2 100,26 €	4 200,51 €	Rénovation énergétique : Changement radiateurs mairie + logement communal
Cenne-Monesties	2 101,51 €	25 735,70 €	Eclairage public : Rénovation EP
Fenouillet du Razès	2 101,51 €	5 000,00 €	Biodiversité : plantation arbres
Ferran	1 670,48 €	3 340,95 €	Rénovation énergétique : Isolation mur façade du Café Associatif
Hounoux	1 500,00 €	3 000,00 €	Economie d'énergie : isolation mur appartement communal
La Cassaigne	1 702,08 €	8 510,40 €	Eclairage public : Rénovation EP
Lafage	2 101,51 €	8 210,90 €	Autre : installation site propriété
Le Force	2 101,51 €	63 970,00 €	Economie d'énergie : isolation toiture logement communal
Lassouts de Prouille	1 520,00 €	7 600,00 €	Eclairage public : installation d'éclairage solaire
Laurac	2 101,51 €	8 385,98 €	Rénovation énergétique : Remplacement menuiseries salle des fêtes
Molandier	2 101,51 €	14 528,80 €	Biodiversité : Réfection passage permettant la continuité écologique du cours d'eau
Montréal	2 101,51 €	26 591,50 €	Eclairage public : Réhabilitation EP
Orsans	333,27 €	666,54 €	Biodiversité : Plantation haies
Pécharic-et-le-Py	2 101,51 €	14 565,32 €	Economie d'énergie + eau : Remplacement menuiseries + Mise en conformité assainissement mairie
Pexiora	1 477,38 €	2 954,75 €	Rénovation énergétique : Remplacement menuiseries mairie
Plaigne	465,60 €	2 328,00 €	Eclairage public : Luminaire solaire
Plavilla	2 101,51 €	16 416,04 €	Economie d'eau : Déépandabilisation autour église + achat récupérateurs eau
Saint-Gaudéric	1 939,11 €	6 901,73 €	Eclairage public : installation candelabre autonome solaire
Saint-Julien-de-Briols	1 623,65 €	3 247,30 €	Rénovation énergétique : Changement radiateurs électriques/isolation des combles
Villasavary	2 101,51 €	10 800,00 €	Biodiversité : Révegétalisation
Villeneuve-les-Montréal	2 101,51 €	8 301,43 €	Economie d'énergie : Changement menuiseries salle communale
Villepinte	2 101,51 €	6 464,34 €	Economie d'énergie : Changement porte salle des fêtes
Villesiscle	2 101,51 €	35 450,00 €	Economie d'énergie : Renouvellement chauffage pour une PAC - salle polyvalente

AUTORISE Monsieur le Président à verser les fonds de concours, et à signer tous documents relatifs à ce dossier,

Le Président informe que la présente décision est susceptible d'être contestée devant la Cour administrative et conciliaire de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (6, rue Pitot 34063 MONTPELLIER CEDEX 2 ; Téléphone : 04 67 54 74 10 ; Fax : 04 67 54 74 50) ou par le biais de l'application informatique Télerecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr> »

Pour extrait certifié conforme,

Catherine LASSALLE
Secrétaire de séance

André VIOLA,
Président


